

## PV du Conseil d'Administration du 19 janvier 2013

Début du conseil à 9h30.

*Présents* : Y. Aubry, D. Barlet, A. Bonami, V. Berthé, A. Bonami, J.-P. Borel, S. Delaunay, C. Fermanian, P. Foulon, J. Gillibert, L. Guillopé, C. Lacour, Y. Lefeuvre, S. Mischler (représentant de la SMAI, qui remplace Anne de Bouard), G. Monna, G. Pagès, A. Pasquale, P. Pansu, M. Peigné, O. Ramaré, C. Ropartz, A. Szpirglas, F. Vandebrouck, M. Vigué.

*Excusés* : G. Grancher, P. Massart, N. Tosel.

### 1) Approbation du PV du Conseil de décembre

A. Bonami apporte des éléments d'actualisation au PV de décembre, en même temps que le texte est projeté.

*Tribune sur l'Open Access* : A. Bonami signale la contribution de Djalil Chafaï « Coût des publications : un exemple instructif », voir

<http://djalil.chafai.net/Docs/chafai-gazette-2013-cout-des-publications-un-exemple-instructif.pdf>

Dans ce texte, l'auteur donne l'exemple de l'Electronic Journal of Probability (EJP) comme revue à comité de lecture basé sur le bénévolat, y compris pour les aspects techniques, et suggère de suivre cet exemple. Ce texte mériterait une réponse. Olivier Ramaré intervient pour signaler que, dans ce modèle, tous les frais d'organisation, de secrétariat et d'entretien sont portés par des bénévoles ou par des organismes tiers. Ce sont précisément ces frais qui sont couverts par les prix encaissés par la SMF. Le texte de D. Chafaï mentionne aussi le projet *episciences* (voir <http://episciences.org/> pour plus d'information).

Y. Lefeuvre demande des explications sur le sens de l'expression « cadre international des mathématiques » dans le contexte des revues, à propos de l'entretien au ministère. A. Bonami répond qu'il s'agissait de souligner que les publications mathématiques se font dans un contexte international plus que dans d'autres domaines. Les solutions du type revues.org en sciences humaines ne sont pas suffisantes pour la communauté mathématique.

A. Bonami a supprimé dans la prise de position sur la licence disponible sur le site web le paragraphe qui avait mené à des malentendus.

Dans le point sur l'enseignement et les programmes du CPGE, il y a lieu de remplacer « baissent la quantité de mathématiques » par « baissent la quantité dans certaines domaines de mathématiques, surtout la géométrie, ».

En relation avec les emplois d'avenir, J.-P. Borel demande de faire remonter des informations sur le nombre des candidats et les emplois pourvus.

J. Gillibert demande des éclaircissements sur le fonctionnement du compte Twitter, mentionné dans le point « divers » du PV. L. Guillopé explique que le compte reprend ce qui est sur le site web de la SMF, pour mettre en valeur les actions de la SMF et de ses partenaires.

Compte tenu des modifications apportées, le PV est adopté à l'unanimité.

## **2) Politique Générale**

A. Bonami a participé au *conseil d'administration de l'IHP* en tant que présidente de la SMF. Le nombre croissant d'activités de l'IHP est tout à fait impressionnant. Parmi les points qui ont été abordés, il y a l'extension de l'IHP dans le bâtiment Perrin, incluant un grand musée des mathématiques, en partenariat avec le Musée Curie. Le problème du loyer des sociétés savantes n'a pas été abordé.

La SMF siège au Comité d'orientation et pilotage du CIMPA. Il y a des questions sur lesquelles A. Bonami aimerait consulter le CA de la SMF, mais ce point est reporté au CA de mars.

A. Bonami, J.-P. Borel et A. Szpirglas ont participé à une petite réunion avec Luc Trouche et Michèle Artigue de la *CFEM (Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques)*. A. Bonami a été invitée à rédiger un éditorial pour la Lettre de la CFEM de mars. Suite à une demande de la SFP, il est possible que la SMF soit amenée à participer avec la CFEM à une enquête par questionnaire sur le ressenti des étudiants littéraires sur leur culture scientifique.

## **3) Point sur les publications**

D. Barlet informe le conseil que la SMF cherche à rattraper les retards dans ses publications avant la fin du 2013.

## **4) Tarifs 2014 (cotisations, abonnements...)**

La proposition de tarifs 2014 est mise en discussion. D. Barlet explique que le mode de tarification pour les publications a été modifié, car pour la plupart des revues de la SMF l'abonnement de base est désormais électronique, avec un surcoût pour la version papier. *Astérisque* ne sera pas en version électronique en 2014. L'abonnement à *Panoramas et Synthèses* est supprimé : pour cette série l'ordre permanent d'achat est mieux adapté qu'un système d'abonnement, qui force à sortir trois volumes par an.

*Prix d'abonnements pour 2014* : le prix des abonnements papier va subir une augmentation de 10 %. Cette augmentation peut sembler importante mais il s'agit en fait d'un rattrapage, les tarifs n'ayant pas changé ces dernières années. Or on n'arrive plus à amortir les coûts. Les bibliothèques de France, qui bénéficieront de l'abonnement national électronique, ne seront pas touchées par ces augmentations. Pour *RHM, Bulletin, Mémoires* et *Annales de l'ENS* (sous réserve

d'un accord de l'ENS dans le cadre du contrat qui nous lie) l'abonnement de base en 2014 sera électronique. Le prix de l'abonnement de base 2014 est le prix de l'abonnement 2013 (hors frais de port). Le prix du supplément papier 2014 (uniquement pour les clients ayant souscrit un abonnement de base) est 10 % du prix de l'abonnement 2013 (+frais de port). Le prix de l'abonnement à Astérisque en 2014 est le prix de l'abonnement 2013 + 10 %. Il faut noter que le comité de rédaction souhaite augmenter le nombre de pages d'*Astérisque*, ce qui a été validé.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité. Il faudra expliquer cette augmentation, pour qu'elle soit comprise par la communauté mathématique.

*Prix des volumes au numéro* : le prix au numéro des volumes déjà parus subira une augmentation de 10 %.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

*Réductions accordées* : la réduction de 30% aux membres est maintenue. Pour les livres, la réduction aux libraires et diffuseurs est de 30% ; pour les abonnements, la réduction aux distributeurs est de 15%. Sur les stands, la réduction est de 10%. Cette réduction est cumulable avec la réduction membre, ce qui correspond dans ce cas à une réduction totale de 37%. Olivier Ramaré déplore qu'il y ait de moins en moins de stands. Ces stands sont très faciles à organiser à l'IHP. Ceci est particulièrement dommage alors que la SMF s'est entendue avec l'IHP pour leur organisation. Les stands à l'extérieur ne sont pas coûteux pour la SMF si les livres sont bien choisis, mais cette fois-ci coûteux en engagement personnel.

Patrick Foulon note qu'il passe beaucoup de personnes durant les quinze jours des oraux de l'agrégation, et qu'il serait très profitable pour tout le monde d'y installer des tables. Olivier Ramaré répond à une question de Valérie Berthé qu'organiser une présentation de certains livres de la SMF lors d'une conférence est très simple ; il suffit qu'on l'avertisse pour aider à la mise en place et suggère qu'il y en ait plus systématiquement en marge des colloques (également à l'oral de l'agrégation).

*Cotisation* : la cotisation de base passe de 68 euros à 70 euros. La cotisation « retraités » passe de 39 à 50 euros.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

## **5) Point sur les questions d'enseignement**

J.-P. Borel donne des informations sur les grands chantiers menés par les ministères.

Après le rapport de synthèse réalisé par le comité de pilotage des Assises, le *rapport de Jean-Yves Le Déaut*, qui esquisse des propositions en vue de la future loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, vient de sortir. Voir

<http://www.assises-esr.fr/l-actualite/le-rapport-le-deaut-117-propositions-en-vue-de-la-future-loi-sur-l-esr>

Dans le programme de « simplification » des procédures administratives, le ministère vise à une *simplification des intitulés* des licences et des masters, afin d'améliorer la lisibilité des formations. Pour l'instant il n'y a pas d'informations précises sur ce sujet.

En ce qui concerne la *formation des enseignants*, un certain nombre de documents de travail du ministère et de l'Inspection Générale sont sortis. En particulier, un document de travail de l'Inspection Générale propose une maquette « générique » des concours de recrutement des enseignants.

Les actions de la SMF :

- En décembre, la SMF a eu un rendez-vous avec D. Filâtre, membre du cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au cours de la rencontre, A. Bonami et J.-P. Borel ont exprimé les interrogations et les inquiétudes de la communauté mathématique et ont demandé qu'elle soit associée aux travaux de réflexion et de rédaction.

- La SMF a invité les responsables des masters « enseignement » de mathématiques à une réunion d'échange d'informations qui aura lieu le 23 janvier 2013. Après avoir donné la liste des universités qui ont répondu à l'invitation, J.-P. Borel invite les membres du conseil à contacter les responsables du master enseignement de mathématiques de leur université s'ils ne se sont pas encore manifestés. Voir <http://smf.emath.fr/content/reunion-dechange-dinformations-sur-les-masters-de-mathematiques>.

- Une réunion des responsables de la préparation à l'agrégation est prévue le 23 février 2013, voir <http://smf.emath.fr/content/reunion-sur-lagrégation-du-13-fevrier-2013>. L'Inspection Générale s'interroge et est intéressée par la tenue de cette réunion, à laquelle participera Charles Torossian. A. Bonami souhaite travailler en collaboration avec les autres sociétés savantes.

J.-P. Borel montre trois documents de travail, dont deux portent sur la construction des ESPE. L. Guillopé souligne que deux des trois documents sont déjà disponibles sur le web.

1) *Cahier des charges de l'accréditation des ESPE*  
(voir [http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Accre\\_ditationESPE-01-2013.pdf](http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Accre_ditationESPE-01-2013.pdf))

L'accréditation couvre à la fois la structure administrative et la cohérence de l'offre de formation. Le point central est « la capacité de l'ESPE à agir en tant qu'opérateur de formation ». Le calendrier de la procédure d'accréditation n'est pas encore fixé, mais on peut penser à fin avril mi-mai, car les ESPE ouvrent à la rentrée. Les ESPE seront soit rattachées aux universités, soit aux PRES. Le projet de l'ESPE contient l'offre de formation, l'accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur), la prise en charge de la validation des acquis

de l'expérience, la prise en charge de la formation continue des enseignants des premier et second degré ainsi que des E et EC de l'enseignement supérieur.

2) *Cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation.*

(voir

[http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Cadre\\_national\\_deformation-01-2013.pdf](http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Cadre_national_deformation-01-2013.pdf))

Ce document sera complété par les référentiels de compétences, qui devraient sortir rapidement (ceci nous a été aussi annoncé par D. Filâtre au cours du rendez-vous de décembre). Dans les dispositions générales, on trouve que la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation sera organisée par les ESPE et assurée par des équipes pédagogiques relevant de diverses composantes concernées des établissements d'enseignement supérieur de l'académie. Les concours de recrutement seront organisés au sein du second semestre. Les étudiants reçus au concours auront une situation particulière (stage en alternance en deuxième année de master...). Y. Lefeuvre demande des précisions sur les recalés au concours. J.-P. Borel répond que chaque ESPE proposera des mesures. M. Peigné souligne que les collègues sont épuisés après des années de réglementations changeantes et de négociations. A. Szpirglas informe que même les enseignants des IUFM, responsables de masters disciplinaires, sont tenus à l'écart de la construction des ESPE. J.-P. Borel souligne que c'est important de manifester l'inquiétude de la communauté mathématique au sujet des ESPE. J.-P. Borel met en évidence que le texte indique que des parcours-types de formation seront annexés à l'arrêté conjoint des ministres, ce qui suggérerait l'idée d'une maquette nationale.

3) *Maquette « générique » concours enseignants 2014*

Ce document présente le cadre commun de la rénovation des maquettes des concours du CAPES et des professeurs d'écoles, dans la perspective de la création des masters MEEF et des ESPE. Le concours, situé en fin de S2 de master, consiste en deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission. Les compétences évaluées lors du concours se déclinent en six types, dont la compétence « a » est la maîtrise disciplinaire. Grosso modo il reste une seule vraie épreuve de mathématiques à l'écrit. Mais l'admissibilité est aussi censée maintenant mesurer l'adaptabilité au métier.

A. Bonami propose une lecture attentive des textes par un petit groupe de personnes au CA, pour extraire les points les plus importants à présenter à la réunion des responsables des masters enseignement du mercredi 23 janvier. J.-P. Borel informe que les membres du groupe de travail « master », qui sont invités à participer à la réunion, vont se réunir le mercredi matin pour discuter sur ces points. D'autres membres du CA de bonne volonté sont bienvenus à rejoindre ce groupe. Un compte rendu de la réunion de mercredi sera envoyé au CA par la suite. Il reflétera les positions prises au cours de la réunion, qui ne sont pas nécessairement celles de la SMF. Il faudra décider si le CA doit ensuite prendre position. A. Bonami précise qu'elle tient à ce que la prise de position de la SMF soit commune avec la CFEM ou d'autres sociétés savantes.

Théoriquement, l'admissibilité devrait servir de garantie sur les aptitudes de type disciplinaire. Dans la pratique, ce n'est plus le cas au vu du faible nombre de candidats. F. Vandebrouck souligne que le besoin d'enseignants peut porter à des propositions inacceptables, comme des dispenses de validation du concours pour ceux qui ont été recrutés sur un emploi d'avenir professeur.

La parole est donnée à F. Vandebrouck, président de l'ADIREM, qui présente le colloque « La réforme des programmes de lycée : et alors ? », organisé par trois commissions de l'IREM et parrainé aussi par la SMF. Le colloque aura lieu à Lyon les 24 et 25 mai 2013 et s'articule autour des nouveaux programmes en mathématiques et en physique en terminale et leur impact sur l'enseignement post-baccalauréat. Voir

<http://www.univ-irem.fr/spip.php?article823>.

Son programme prévoit des conférences et une douzaine d'ateliers co-animés par des tandems d'enseignants. F. Vandebrouck suggère la possibilité d'avoir un stand de la SMF à cette occasion. Des ateliers sur la modélisation et la simulation sont prévus, mais il n'y a pas de participation officielle d'informaticiens. V. Berthé propose de prendre des contacts pour susciter des actions communes.

## **6) Point sur les actions Grand Public**

P. Pansu informe le conseil des actions Grand Public récentes de la SMF.

La *brochure « Explosion des mathématiques »*, réalisée en 2002 par la SMF et la SMAI, va être rééditée en 2013 grâce à un soutien de 25 ke de Cap'maths et de la Fondation Sciences Mathématiques de Paris, qui a mis à disposition des reliquats. Cinq mille euros de cette subvention seront mis à disposition des IREM. Il faudra organiser les envois, pour éviter des doubles envois. Il faudra aussi décider si la brochure sera distribuée à tous les lycéens participant aux ateliers « Maths en jeans ». Cela signifie une distribution d'une centaine de brochures par atelier. Plus généralement, il faudra décider de l'utilisation de cette brochure.

La SMF continue ses conférences grand public : « Une question, un chercheur », adressées aux élèves de classes préparatoires et licence, « Un texte, un mathématicien », pour tout public, mais surtout des lycéens, et « Un texte, un mathématicien : en province. Les vidéos des conférences du cycle « Un texte, un mathématicien » sont presque tous disponibles à partir du site de la SMF, de même que les vidéos des conférences « Une question, un chercheur » .

La *journée annuelle de la SMF*, qui aura lieu à l'IHP le 28 juin 2013, sera autour de Lagrange.

La *Journée des prix de l'académie*, qui est adressée à un public à niveau master, a lieu à des endroits différents chaque année. Il faudra décider (en coordination avec la SMAI) où elle se tiendra l'année prochaine.

Les *Promenades mathématiques* sont organisées par la SMF conjointement avec Animath. L'offre est d'une centaine de conférences regroupées dans un catalogue en ligne et s'adresse aux établissements scolaires et aux municipalités. Seulement une dizaine de conférences ont été demandées à ce jour. Un tiers des tâches d'un chargé de mission qui vient d'arriver à *Animaths* est d'augmenter la demande, actuellement insuffisante.

Plusieurs événements sont liés aux *Mathématiques de la Planète Terre (MPT2013)* :

- l'ouverture française de l'année MPT2013 a eu lieu au CIRM le 9 janvier 2013 avec la conférence grand public-lycéens, « Les vagues tueuses » ; d'autres « mercredis mathématiques » sont prévus au CIRM au cours du 2013 (la prochaine conférence, sur l'analyse des données climatiques, se déroulera le 23 janvier) ; un événement Européen sur Lagrange (avec l'EMS) se tiendra en octobre,
- l'initiative « Un jour, une brève » compte à ce moment 14 textes sur le web et une centaine de textes prêts,
- l'édition 2013 de la manifestation « La Science se livre », du 2 au 22 février 2013 dans les Hauts-de-Seine, sera sur le thème des mathématiques,
- le lancement européen de l'année MPT2013 aura lieu à l'UNESCO à Paris le 5 mars 2013, voir <http://mpe2013.org/fr/mpe-day-at-UNESCO/>
- la Semaine des Mathématiques, portée par le ministère de l'éducation nationale, se déroule du 18 au 22 mars 2013 sur le thème « Mathématiques de la planète Terre ». La SMF contribue à cet événement avec une sélection des promenades mathématiques.

P. Pansu demande des suggestions pour des nouvelles actions Grand Public afin d'attirer les lycéens vers les mathématiques. L'idée serait de montrer qu'être enseignant de mathématiques n'est pas seulement un métier, mais un beau métier. O. Ramaré suggère de faire circuler la brochure « [Zoom sur les métiers des mathématiques](#) » dans les lycées.

## **7) Projets divers et perspectives**

La discussion sur le CIMPA est reportée au CA de mars.

## **8) Questions diverses**

Dans le calendrier des réunions, on a noté la possibilité d'une réunion du CA le 23 mars 2013. En vue de la réunion ERCOM (European Research Centres on Mathematics) qui aura lieu au CIRM les 22 et 23 mars 2013 et à laquelle elle participera au nom de la SMF, A. Bonami propose d'anticiper la date du CA, s'il a lieu, au 16 mars 2013. Le CA estime important de garder une réunion en mars. La date est fixée au 16 mars 2013.

La séance est levée à 12h45.

## **Récapitulatif des décisions**

- Le conseil d'administration approuve les tarifs 2014 : abonnements aux revues, prix des volumes au numéro, réductions, cotisations.
- La réunion du conseil d'administration en mars est fixée au 16 mars 2013.